

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 23 mai 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à 20 heures 00, le conseil municipal de la Commune de Marin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. Pascal CHESSEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Date de convocation : 15/05/2023
Présents : 16
Pouvoirs : 1

Présents Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Gilbert NOIR, Carmen VIÑUELAS, Jérôme MOULLET, Vanessa MÉRIGUET, Paolo GAETANI, Colette DELALEX, Jacques MARILLET, Sylvaine FLORET, Carine FERNEX, Aude RIGOLLET, Benoit TEPPE, Audrey BERNADON, Alain RAPPART, Mathieu BAYON, JOURNET Catherine

Excusés : Mme Caroline SAITER, donne pouvoir à M. Paolo GAETANI
Mme Christine LEFEVRE

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Carine FERNEX

OBJET : Révision des tarifs de location de la salle de convivialité du stade

Délibération n° 2023 05 23 11

Exposé :

La grille de tarifs de location de la salle de convivialité du stade, lorsqu'elle est louée par les particuliers de la Commune exclusivement, a été fixée par délibération du 08/04/2015 et n'a pas été mise à jour depuis cette date.

Il est proposé de modifier les tarifs pour tenir compte de l'évolution des prix et des charges inhérentes au fonctionnement et à la maintenance des locaux. Un tarif est également prévu pour des prestations de ménage, ou réparation/dégradation. Le recouvrement des prestations est assuré par le biais de la régie de recettes.

Le conseil municipal est invité à

- Approuver la grille de tarifs modifiée proposée en annexe ;
- Préciser que ces tarifs seront applicables dès que la délibération sera exécutoire pour toute nouvelle demande de location. Toute demande déposée à une date antérieure à la date ou cette délibération sera exécutoire sera soumise au tarif précédent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
par 14 Voix « pour »
3 abstentions de Benoit TEPPE, Audrey BERNADON, Alain RAPPART

- ✚ APPROUVE la grille de tarifs de location de la salle de convivialité du stade, tel qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- ✚ PRECISE que :
 - Ces tarifs seront applicables pour toute nouvelle demande de location dès que la délibération sera exécutoire ;
 - Est soumise au tarif précédent, toute demande de location déposée à une date antérieure à la date ou cette délibération deviendra exécutoire.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



Le Maire,



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Publiée le : 25 MAI 2023

LOCATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DU STADE

TARIFS 2023

TYPE DE LOCATION	habitants de la commune exclusivement
Location inférieure à 4 heures	80 €
Location supérieure à 4 heures ou week end	250 €
CAUTION	1000 € (1)
Tarif ménage	70 € / heure

(1) - si le montant de la caution est supérieur au coût des dégradations et heures de ménage dues elle ne sera restituée qu'après paiement. Passé un délai de 15 jours, la caution sera encaissée.

Barème de retenue

Heure Ménage	70 € / heure
Main d'œuvre + Réparation	70 € / heure + Tarif selon devis
Dégradation / Casse	Selon le Devis

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 23 mai 2023
La secrétaire de séance,



Le Maire,